



AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 23 avril 2024, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion d'un spectacle de cirque au parking 2 derrière le kiosque à la « place Adames » à Troisvierges, à partir de mercredi 24 avril 2024, jusqu'à lundi 29 avril 2024, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation;

- **Le parking 2 derrière le kiosque à la « place Adames » à Troisvierges sera fermé comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, à partir de mercredi 24 avril 2024, jusqu'à lundi 29 avril 2024 inclus.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens

pan le secrétaire

Enlever le 30/04/2024